

## PLAN DE COURS

# FOR-8000 : Projet de thèse de doctorat

NRC 15009 | Hiver 2022

Mode d'enseignement : Présentiel
----------------------------------

Temps consacré : 0-0-9	Crédit(s) : 3
------------------------	---------------

Cet examen comprend la présentation écrite et orale du projet de recherche du candidat à un comité d'encadrement et la réponse orale aux questions du comité. Il est obligatoire avant la fin de la troisième session d'inscription ou avant l'acquisition par l'étudiant de la moitié des crédits du programme en sciences forestières. L'examen prospectif permet au candidat de préciser les objectifs et la structure de son projet de recherche et de démontrer qu'il est capable d'intégrer les connaissances scientifiques les plus pertinentes à son projet, ainsi que de les communiquer efficacement.

L'étudiant doit compléter ce cours à la session à laquelle il s'y inscrit. Sinon, une note d'échec sera automatiquement saisie à son dossier. Le comité d'évaluation doit être identifié au plus tard un mois après le début de la session (la date limite est indiquée dans la liste des activités). Veuillez consulter monPortail (<https://monportail.ulaval.ca>).

## Plage horaire

Projet		
-	00h00 à 00h00	Du 10 janv. 2022 au 22 avr. 2022

Il se peut que l'horaire du cours ait été modifié depuis la dernière synchronisation avec Capsule. [Vérifier l'horaire dans Capsule](#)

## Site de cours

<https://sitescours.monportail.ulaval.ca/ena/site/accueil?idSite=138978>

## Coordonnées et disponibilités

**André Desrochers**

*Directeur de programme*

Abitibi-Price, local 2145-A


<https://www.sbf.ulaval.ca/professeurs/andre-desrochers>

*Disponibilités*

Si vous avez des questions ou problèmes, veuillez communiquer avec moi, en utilisant l'outil "Envoi de courriel" à gauche, sur votre écran.

## Soutien technique

Équipe de soutien - Systèmes technopédagogiques (BSE)

<http://www.ene.ulaval.ca> 

418-656-2131 poste 414331

Sans frais: 1-877 7ULAAVAL, poste 414331

Automne et hiver	
Lundi au jeudi	8 h à 19 h
Vendredi	8 h à 17 h 30
Été	
Lundi au jeudi	8 h à 17 h
Vendredi	8 h à 16 h

# Sommaire

---

<b>Description du cours</b> .....	<b>4</b>
Introduction .....	4
Objectifs généraux .....	4
Approche pédagogique .....	4
Étudiant ayant un handicap, un trouble d'apprentissage ou un trouble mental .....	4
<b>Contenu et activités</b> .....	<b>5</b>
<b>Évaluation et résultats</b> .....	<b>5</b>
Évaluation des apprentissages .....	5
Informations détaillées sur les évaluations sommatives .....	5
Examen oral .....	5
Barème de conversion .....	6
Règles disciplinaires contre la tricherie et le plagiat .....	7
Correction linguistique, retard et présentation des travaux .....	7
Utilisation d'appareils électroniques pendant une séance d'évaluation .....	7
Absence aux examens .....	8
Étudiants ayant une situation de handicap liée à une limitation fonctionnelle .....	8
Grille d'évaluation .....	8
<b>Matériel didactique</b> .....	<b>8</b>
Matériel suggéré .....	8
<b>Bibliographie</b> .....	<b>9</b>
Bibliographie .....	9

# Description du cours

---

## Introduction



Ce cours amène l'étudiant à interpréter les connaissances scientifiques de son champ d'études de manière à concevoir un projet de recherche original et réalisable dans un délai défini. Ce cours marque une étape majeure dans le cheminement de l'étudiant en vue de la soutenance de thèse et de l'obtention du grade de Ph.D. À cette phase de sa formation, l'étudiant devrait avoir atteint un minimum d'expérience qui le rend apte à présenter et à défendre les éléments de base de son projet de recherche.

## Objectifs généraux

Ce cours permet au candidat de préciser dans sa première année de doctorat les objectifs et la structure de son projet de recherche. Dans la version écrite de son projet de recherche ainsi que lors de l'examen oral, l'étudiant devra démontrer sa connaissance détaillée du projet, défendre sa pertinence et la capacité du projet de développer de nouvelles connaissances à l'aide d'une méthodologie agréée par la communauté scientifique. En soi, cette activité donne à l'étudiant l'occasion de démontrer qu'il a un projet de recherche réalisable et de niveau de doctorat.

## Approche pédagogique

Compte tenu de l'absence d'enseignement systématique pour ce cours, l'étudiant travaille de façon autonome. Toutefois, l'étudiant et son directeur de recherche devraient se rencontrer environ une fois par deux semaines pour faire le point sur la progression du travail. L'étudiant doit avoir l'accord de son directeur de recherche avant de soumettre son projet aux membres d'un jury (défini à la section 6). Le directeur de recherche agit comme modérateur, même dans le cas où il est directeur de programme. Il lui revient de gérer le temps alloué aux questions de manière à rendre la rencontre productive. Il est toutefois essentiel que tous les membres du comité soient à l'aise avec la formule proposée, et l'évaluation qui s'ensuivra.

L'étudiant devrait consacrer au moins 135 heures à la rédaction du projet et à la préparation de la présentation orale afin d'en assurer la qualité.

<sup>1</sup>Rappel : 1 crédit = 45 heures de travail, incluant préparation et réalisations. Ce cours est de 3 crédits.

## Étudiant ayant un handicap, un trouble d'apprentissage ou un trouble mental

Les étudiants qui ont une lettre d'Attestation d'accommodations scolaires obtenue auprès d'un conseiller du secteur Accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap (ACSESH) doivent rencontrer leur professeur au début de la session afin que des mesures

d'accommodation en classe ou pour les évaluations puissent être organisées. Ceux qui ont une déficience fonctionnelle ou un handicap, mais qui n'ont pas cette lettre doivent contacter le secteur ACSESH au 656-2880, le plus tôt possible.

Le secteur ACSESH vous recommande fortement de vous prévaloir des services auxquels vous avez droit afin de pouvoir réussir vos études, sans discrimination ni privilège. Pour plus d'information, voir la Procédure de mise en application des mesures d'accommodations scolaires à l'adresse suivante : <https://www.aide.ulaval.ca/situation-de-handicap/presentation/> 

## Contenu et activités

Le tableau ci-dessous présente les semaines d'activités prévues dans le cadre du cours.

Titre	Date limite
Votre note finale sera possiblement réduite en cas de non respect des dates limites présentées ici.	
<a href="#">Définir les grandes lignes de votre projet</a>	2 semaines après le début de la session
<a href="#">Sélectionner les membres de votre comité d'évaluation</a>	3 semaines après le début de la session
<a href="#">Établir la date, l'heure et le lieu de l'examen oral</a>	4 semaines après le début de la session
<a href="#">Rédaction de la proposition de recherche écrite</a>	
<a href="#">Préparation de l'exposé oral et de l'examen oral</a>	
<a href="#">Examen oral</a>	Fin de la session
<a href="#">Rapport d'évaluation</a>	1 semaine après la fin de la session

Note : Veuillez vous référer à la section *Contenu et activités* de votre site de cours pour de plus amples détails.

## Évaluation et résultats

### Évaluation des apprentissages

Sommatives			
Titre	Date	Mode de travail	Pondération
Examen oral	À déterminer	Individuel	100 %

### Informations détaillées sur les évaluations sommatives

#### Examen oral

Date : À déterminer

Mode de travail : Individuel

Pondération : 100 %

Critères de correction :

Critère	Notation
Grilles d'évaluation	100

Remise de l'évaluation : Sur place à la fin de l'examen.

Un bref rapport d'examen sera rédigé par le modérateur, approuvé par le jury et remis à l'étudiant dans la section Évaluations de ce portail. Le rapport aura les grilles d'évaluation individuelles en annexe.

Directives de l'évaluation :

L'évaluation du document présentant le projet de doctorat se fait par écrit et par un examen oral, avec un jury composé du directeur de recherche, du codirecteur (s'il y a lieu) et de deux autres chercheurs reconnus dans une discipline connexe (diplôme non requis). L'évaluation est établie par un consensus des membres du comité d'évaluation. Ce consensus est guidé par les grilles d'évaluation qui sont remplies individuellement **AVANT** l'établissement du consensus. **La cote établie initialement (A+, A, A-, B+, etc.) sera révisée à la baisse en cas de retard non justifié.**

La cote est établie par consensus après que les membres du jury aient complété indépendamment leur grille d'évaluation du rapport avec cote suggérée. La cote finale et sa justification sont précisés dans un bref **rapport adressé à l'étudiant**, avec copie au directeur de programme. Ce rapport est rédigé par le directeur de recherche et préalablement approuvé par écrit par tous les membres du comité d'évaluation. Ce rapport peut exiger des conditions (modifications mineures ou majeures). Le directeur de recherche a jusqu'à la fin de la session pour remettre son évaluation à la direction de programme.

Dans le cas où le comité d'évaluation recommande par consensus des modifications **mineures**, le directeur de recherche (et le codirecteur, le cas échéant) s'assureront que les modifications seront effectuées, sans devoir en informer le directeur de programme (responsable du cours) ou le reste du comité. Dans les autres cas, tous les membres du comité devront recevoir une version révisée du proposé de recherche.

Dans le cas où le comité d'évaluation recommande par consensus des modifications **majeures**, la note "E" sera émise pour la session en cours, à moins que les modifications en question soient effectuées avant la fin de la session, à la satisfaction du directeur de recherche. Si les modifications ne sont pas réalisables durant la session, l'étudiant doit reprendre le cours et sera tenu de remettre à son directeur de recherche une version révisée de la proposition de recherche, avec une lettre répondant point par point aux préoccupations des évaluateurs. Une fois que les révisions auront satisfait le directeur (et le codirecteur, le cas échéant), le directeur de recherche doit communiquer par écrit avec le directeur de programme afin de l'informer de la note de l'étudiant. Une seule reprise est permise. La composition du jury doit être approuvée par le directeur du programme de doctorat en sciences forestières. L'étudiant doit remettre son proposé de recherche aux évaluateurs au minimum 2 semaines avant la fin de la session (incluant semaine d'examen) dans laquelle il est inscrit à ce cours. **Le non-respect d'une ou de plusieurs dates limites indiquées dans la section Contenus et activités entraînera une réduction de la cote finale.**

En cas d'**échec**, l'étudiant se voit accorder un seul droit de reprise et doit se réinscrire au cours à la session suivante. Le moment de la reprise doit faire l'objet d'une nouvelle entente entre l'étudiant, le directeur de recherche et le directeur du programme de doctorat en sciences forestières. L'étudiant doit satisfaire à cette exigence dès la première session d'inscription; exceptionnellement, l'étudiant qui en fera la demande au directeur de programme, justification à l'appui, pourra se voir accorder un délai d'une session pour présenter son projet de doctorat. Passé ce délai, s'il n'y a aucun résultat, un échec (E) apparaîtra au dossier; l'étudiant devra alors se réinscrire et payer à nouveau ce cours.

Fichiers à consulter :

 [Grille d'évaluation \(français\)](#) (284,18 Ko, déposé le 30 nov. 2021)

 [Grille d'évaluation \(anglais\)](#) (281,65 Ko, déposé le 30 nov. 2021)

## Barème de conversion


Cote	% minimum	% maximum
A+	89,5	100

Cote	% minimum	% maximum
C+	71,5	74,49

A	86,5	89,49
A-	83,5	86,49
B+	80,5	83,49
B	77,5	80,49
B-	74,5	77,49

C	68,5	71,49
E	0	68,49

## Règles disciplinaires contre la tricherie et le plagiat

Tout étudiant(e) qui commet une infraction relative aux études, au sens du Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval, dans le cadre du présent cours, notamment en ce que constitue du plagiat, est passible des sanctions qui sont prévues par ce Règlement. Il est très important que chaque étudiant(e) prenne connaissance des articles 22 à 32 dudit Règlement, à : <http://ulaval.ca/reglement-disciplinaire> 

Tout étudiant(e) est tenu, en réalisant tout travail écrit requis dans un cours, de respecter les règles relatives à la protection du droit d'auteur et à la prévention du plagiat dans ses travaux formateurs soumis à l'évaluation. Constituent notamment du plagiat les faits de :

- i. copier textuellement un ou plusieurs passages provenant d'un ouvrage sur support de papier ou électronique sans mettre ces passages entre guillemets ni en hors-texte et sans en mentionner la source;
- ii. résumer l'idée originale d'un auteur(e) en l'exprimant dans ses propres mots (paraphraser) sans en mentionner la source;
- iii. traduire partiellement ou totalement un texte sans en mentionner la provenance;
- iv. remettre un travail copié partiellement ou totalement d'un autre étudiant(e) (avec ou sans son accord);
- v. remettre un travail téléchargé partiellement ou totalement d'un site d'achat ou d'échange de travaux scolaires.

[Sources: En application de l'article 161 du Règlement des études de l'Université Laval, [https://www.ulaval.ca/fileadmin/Secrtaire\\_general/Reglements/Reglement\\_des\\_etudes.pdf](https://www.ulaval.ca/fileadmin/Secrtaire_general/Reglements/Reglement_des_etudes.pdf). Commission de l'Éthique de la science et de la technologie, *La tricherie dans les évaluations et les travaux à l'université: l'éthique à la rescousse* (rédaction: Denis Boucher), Québec, 15 mai 2009; texte adapté ici le 16 juillet 2009.]

## Correction linguistique, retard et présentation des travaux

### Évaluation de la qualité du français

La Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique se réfère à la [Politique sur l'usage du français à l'Université Laval](#) ainsi qu'aux [dispositions relatives à son application](#).

De plus, la Faculté recommande aux enseignants d'attribuer jusqu'à concurrence de 15 % de la note totale de tout examen, rapport, travail long ou tout autre document évalué, à la correction orthographique et grammaticale.

Une plus grande tolérance est accordée lors de la correction des travaux et des examens des étudiants non francophones.

Au besoin, profitez des services d'amélioration de la qualité du français à votre disposition sur le campus :

- [Ateliers gratuits d'aide à la rédaction](#) offerts par la Bibliothèque
- [Cours de perfectionnement en français de 1 à 3 crédits](#) offerts en classe par l'École des langues
- [Cours de perfectionnement en français de 1 à 3 crédits](#) offerts à distance par l'École des langues

### Retard et présentation des travaux

Aucun retard injustifié à la remise des travaux ne sera toléré.

## Utilisation d'appareils électroniques pendant une séance d'évaluation

Le seul appareil électronique toléré pendant une séance d'évaluation est la calculatrice.

Les calculatrices autorisées durant les séances d'examen pour tous les cours offerts par la Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique sont les suivantes :

- Hewlett Packard HP 20S, HP 30S, HP 32S2, HP 33S, HP 35S

- Texas Instrument TI-30Xa, TI-30XIIB, TI-30XIIS, TI-36X (plus fabriqué),
- BA35
- Sharp EL-531\*\*, EL-535-W535, EL-546\*\*, EL-510 R, EL 516\*, EL-520\*\*
- Casio FX-260, FX-300 MS, FX-350 MS, FX-300W Plus, FX-991MS, FX-991ES (plus fabriqué), FX-991W\*, FX-991ES Plus C\*

\* Modèles qui ne seront plus autorisés dès 2016.

\*\* Calculatrices Sharp: sans considération pour les lettres qui suivent le numéro.

## Absence aux examens

Un étudiant absent à un examen ou à toute autre séance d'évaluation obtient automatiquement la note zéro à moins qu'il ait des motifs sérieux justifiant son absence.

Les seuls motifs acceptables pour s'absenter à un examen et avoir droit à un examen de reprise sont les suivants :

- **Convocation par une cour de justice** durant la plage horaire prévue pour l'examen avec preuve de convocation.
- **Maladie durant la plage horaire prévue pour l'examen avec un billet de médecin** précis incluant les dates d'invalidité et les coordonnées du médecin.
- **Mortalité d'un proche** avec preuve de décès et lettre d'une tierce personne attestant du lien de parenté ou autre lien entre l'étudiant et la personne décédée.

Les pièces justificatives doivent être des originaux et doivent être présentées à l'enseignant, au directeur de programme ou au secrétariat des études (1250 pavillon Abitibi-Price) le plus rapidement possible.

Aucune justification d'absence reliée à des événements sportifs (sauf pour les athlètes du Rouge et Or, sur approbation préalable de la direction de programmes) ou reliée à un emploi, à un conflit d'horaire avec d'autres cours ou examens, à des horaires de voyage conflictuels (billets d'avion déjà achetés, par exemple) ou à des motifs religieux quelconques n'est acceptable.

Les conflits d'horaire doivent être résolus au tout début de la session, avant la fin de la période de modification du choix de cours, par l'étudiant lui-même. Un étudiant inscrit au cours après cette date est réputé ne pas avoir de conflit d'horaire et pourra se présenter à tous ses examens.

L'étudiant dont l'absence est dûment justifiée a l'obligation de se rendre disponible pour un examen de reprise à la date fixée par l'enseignant sans quoi il obtiendra la note zéro pour cet examen.

## Étudiants ayant une situation de handicap liée à une limitation fonctionnelle

Afin de bénéficier de mesures d'accommodement pour les cours ou les examens, un rendez-vous avec une conseillère ou un conseiller du Centre d'aide aux étudiants travaillant en **Accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap (ACSESH)** est nécessaire. Pour ce faire, les étudiants présentant une situation de handicap liée à une limitation fonctionnelle permanente doivent visiter le site [monPortail.ulaval.ca/accommodement](http://monPortail.ulaval.ca/accommodement) et prendre un rendez-vous, le plus tôt possible. Au cours de la semaine qui suit l'autorisation des mesures, l'activation des mesures doit être effectuée dans [monPortail.ulaval.ca/accommodement](http://monPortail.ulaval.ca/accommodement) pour assurer leur mise en place.

Les étudiants ayant déjà obtenu des mesures d'accommodements scolaires doivent procéder à l'activation de leurs mesures pour les cours et/ou les examens dans [monPortail.ulaval.ca/accommodement](http://monPortail.ulaval.ca/accommodement) afin que celles-ci puissent être mises en place. Il est à noter que l'activation doit s'effectuer au cours des deux premières semaines de cours.

## Grille d'évaluation

 [Cliquez ici](#) pour télécharger la grille d'évaluation à remplir par chaque membre du jury.  [Version anglaise ici](#).

NB- Imprimez une copie à chaque évaluateur pour leur offrir lors de l'examen oral ou leur transmettre par courriel s'ils sont à distance.

## Matériel didactique



## Matériel suggéré

### **The unofficial guide for authors: From research design to publication**

URL : [The unofficial guide for authors: From research design to publication](#)

Auteur : Tomislav Hengl

Date d'accès : 16 août 2021

Excellent ouvrage générale sur la publication scientifique et les réalités modernes du monde scientifique.

Gratuit.

## Bibliographie

---

### **Bibliographie**

GOPEN, G. D., et J. A. SWAN. 1990. The science of scientific writing. *American Scientist* 78:550-558.

HARLEY, C. D. G., M. A. HIXON, et L. A. LEVIN. 2004. Scientific writing and publishing - A guide for students. *Bulletin of the Ecological Society of America* 85:74-78.

KROODSMA, D. E. 2000. A quick fix for figure legends and table headings. *Auk* 117:1081-1083.

QUINION, M. B. 1998. Citing online sources: advice on online citation formats [en ligne]. Disponible à [worldwidewords.org/articles/citation.htm](http://worldwidewords.org/articles/citation.htm).